

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 04/12 22h30

De : "Gmail JCK" <koenig.jeancharles@gmail.com>

Date : 04/12/2021 22:42

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Mortagne, le samedi 4 décembre

2021, 22h24

Monsieur le Préfet de Charente Maritime,

Monsieur le Maire de Fouras les Bains,

Monsieur le Maire de Yves,

Monsieur Jean-Pierre BORDRON, Président de la Commission d'Enquête,

Madame Sylvie DANDONNEAU, membre titulaire de la Commission d'Enquête,

Monsieur Gérard PARVERY, membre titulaire de la Commission d'Enquête,

Objet : Information du public

Madame et Messieurs,

Je constate, à la date du 4 décembre 2021, 22h24, que les informations relatives aux "Observations" recueillies concernant le projet cité en objet et à quelques jours du terme de l'enquête publique ne sont toujours pas disponibles depuis le 30 novembre dernier 15h55.

Or, ces informations sont indispensables aux "parties en présence" pour affiner leur stratégie de communication et mobiliser leurs soutiens.

Comme nous sommes en 2021 (siècle de la dématérialisation et de l'exhortation incantatoire adressée à tous les citoyens pour se mettre en conformité technique et mentale avec les ambitions nationales affichées dans ce domaine), l'alibi du "problème informatique", encore recevable il y a 10 ans, est aujourd'hui inacceptable au-delà d'une période de quelques heures, surtout pour les opérations d'une affligeante banalité dont il est question ici dans le cadre d'une enquête qui s'achèvera dans 12 jours.

Merci donc de faire en sorte que ce canal d'information indispensable soit restauré dans les meilleurs délais c'est à dire immédiatement.

Cordialement,

**Jean-Charles KOENIG
21 rue Jean PERRY - Mortagne
17290 THAIRE D'AUNIS
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07**

Sujet : [INTERNET] Avis Enquête Publique extension RN du Marais d'Yves

De : damien lecompte <damien_lecompte@yahoo.fr>

Date : 04/12/2021 18:28

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A l'attention de M. le Préfet de la Charente-Maritime.

Monsieur le Préfet,

La Réserve Naturelle du Marais d'Yves est un espace naturel remarquable protégé, aujourd'hui "amputé" par la construction d'une digue de protection qui fait suite à la tempête Xynthia et à ses conséquences tragiques.

Indépendamment de l'objectif de protection des populations humaines, la construction d'un ouvrage de cet ampleur au sein d'un espace naturel protégé (c'est presque inédit pour une Réserve Naturelle Nationale - statut de protection le plus élevé) requiert des mesures compensatoires à la hauteur des impacts majeurs engendrés par cet ouvrage : une extension du périmètre de la RN actuelle s'inscrit logiquement et pleinement dans l'avenir du site, aux bénéfices pleins et entiers de la biodiversité et de l'intérêt général.

Ainsi donc, à la lecture des documents de présentation du projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale du Marais d'Yves et connaissant par ailleurs ce territoire depuis plus de vingt ans que je m'y rends chaque année,

Considérant :

- La prise en compte des impacts majeurs de l'actuelle construction de la digue de protection sur un linéaire de 4km au sein de l'actuelle réserve ;
- Les intérêts et enjeux naturalistes exceptionnels existants en son périmètre actuel et bien plus largement, ceux existants sur l'ensemble de la Baie d'Yves et du marais d'Yves, RN incluse (habitats et espèces des milieux maritimes, littoraux et arrière littoraux);
- La complémentarité de cette réserve et de son périmètre d'extension avec les autres réserves naturelles existantes (Moeze, Lilleau des Niges et Aiguillon), notamment en termes de fonctionnalités pour l'avifaune migratrice et hivernante (échanges avérés inter sites protégés) ;
- Les bénéfices écologiques nets à court, moyen et long terme d'une telle extension (biodiversité, fonctionnalités diverses) ;
- Sa véritable cohérence au niveau local (qui découle des points précédents)
- Considérant enfin, et c'est un point fondamental ici, l'intérêt général évident d'un tel projet : il s'ancre véritablement en faveur de l'environnement (au sens large) et des populations humaines (tant locales que supra locales : c'est au bénéfice de tous et des générations futures!) et il s'inscrit dans l'urgence sans cesse répétée (y compris au plus haut niveau de l'état!) qu'est celle d'enrayer le déclin de la biodiversité, partout sur le territoire.

Tous ces éléments, dans un contexte local où les pressions anthropiques sont très fortes sur le territoire littoral Charentais, m'invitent à émettre un avis très favorable à ce projet d'extension de la RNN du marais d'Yves.

Je me permets par ailleurs d'insister sur trois éléments :

- **L'intérêt général :**

Il est toujours supérieur à l'intérêt personnel, et, comme écrit plus haut, l'extension de la RN relève pleinement

de l'intérêt général ;

- Prise en compte de l'avis du CNPN :

Il me semble très important d'intégrer les différentes recommandations formulées par le CNPN, instance scientifique de référence qui s'est prononcée en faveur du projet;

- La réglementation

Je note, et cela me semble très positif, que la réglementation est tout à fait cohérente dans le contexte local de la Baie, avec ce que représente une "Réserve Naturelle" et les objectifs propres à un tel outil réglementaire. Cette réglementation, avec ses interdictions logiquement attendues pour une Réserve Naturelle - reste très raisonnable et acceptable au sens où elle est loin d'être totalement restrictive...elle n'interdit pas des usages actuels de la baie et garantit ainsi pleinement :

- Le maintien de l'accès pédestre et équestre sur l'itinéraire littoral de la plage;
- Le maintien de la pêche professionnelle embarquée jusqu'à cessation de l'activité de l'armateur du navire : c'est moins pénalisant qu'une interdiction nette et immédiate ;
- Le maintien de la pêche de loisirs aux carrelets ;
- Le maintien de l'accès à la piste cyclable de l'anse de Fouras.

Je vous remercie, Monsieur le Préfet, de la prise en compte de mon avis favorable.

Bien cordialement,

Damien Lecompte

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 04/12 18h30

De : "Gmail JCK" <koenig.jeancharles@gmail.com>

Date : 04/12/2021 18:21

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Mortagne, le samedi 4 décembre

2021, 18h30

**Monsieur le Préfet de Charente Maritime,
Monsieur le Maire de Fouras les Bains,
Monsieur le Maire de Yves,**

Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :

- Mme Annie BONNANT
- Mme Annie COURAUT
- Mme Claudine PATOUX
- Mme Emmanuelle TAMAY
- M. Jean-Marc HERAUD
- M. Jean-Denis FOUGERE
- M. Jean-François BENQUET
- M. Jean-Louis BROSSARD
- M. Jean-Marie JOLLY
- M. Jean-Michel AUDOIRE

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

**Jean-Charles KOENIG
21 rue Jean PERRY - Mortagne
17290 THAIRÉ D'AUNIS
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07**

— Pièces jointes : —

Annie BONNANT.pdf	30 octets
Annie COURAUT.pdf	30 octets
Claudine PATOUX.pdf	30 octets
Emmanuelle TAMAY.pdf	30 octets
Jean Marc HERAUD.pdf	30 octets
Jean-Denis FOUGERE.pdf	30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : BONNANT..... Prénom : ANNIE.....

Adresse : 6, Rue René Sequin 17430 St Hippolyte

Mail :

Téléphone : 06 63 78 08 48

Signature :

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

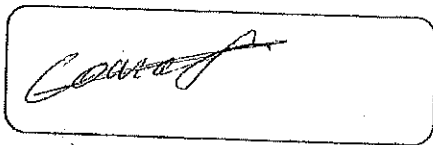
Nom : COUANT Prénom : Amélie

Adresse : Coubaie 17100 Saintes

Mail :

Téléphone :

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

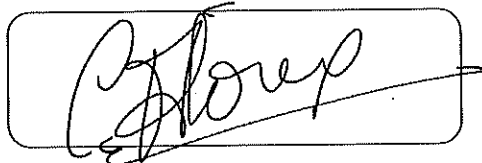
La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : PATOUX Prénom : Claudine
Adresse : Le 6 rue de Félicité 85000 SART
Mail : jeel.claudine.patoux@gmail.com
Téléphone : 04 92 51 75 10

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

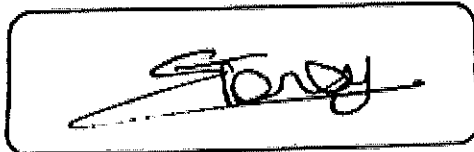
Nom : TADAY Prénom : EMMANUELLE

Adresse : 31 Rue Michel Pouilloux

Mail : emmatamay@gnail.com

Téléphone : 06/20/67/37/70

Signature :



Destinataires : copie à secrtaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

En mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : H. E. B. A. V. D.

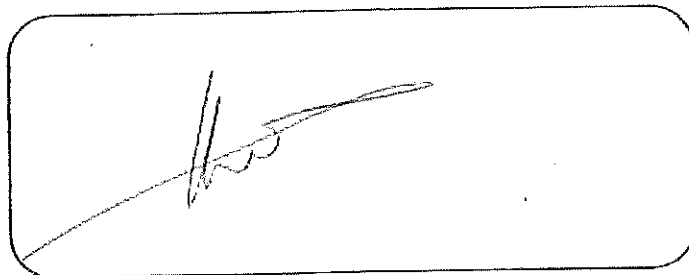
Prénom : Jean-Marie
.....

Adresse : 15, r. Bourg, 33710, Villeneuve
.....

Mail : jean.marie.henard@pe.petalas.net
.....

Téléphone : 06 43 96 03 49
.....

Signature :



Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

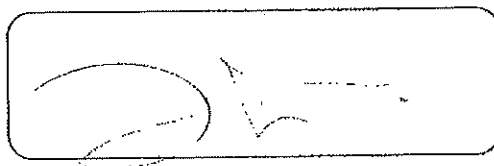
Nom : FOUGERE Prénom : Jean Denis

Adresse : 8 RUE DES RIBEROU X 17220 SAULES/MER

Mail : jeandenis.fougere@sfr.fr

Téléphone : 0610898526

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse :

Mairie d'Yves à l'adresse :

Mairie de Fouras à l'adresse :

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : BENQUET.....

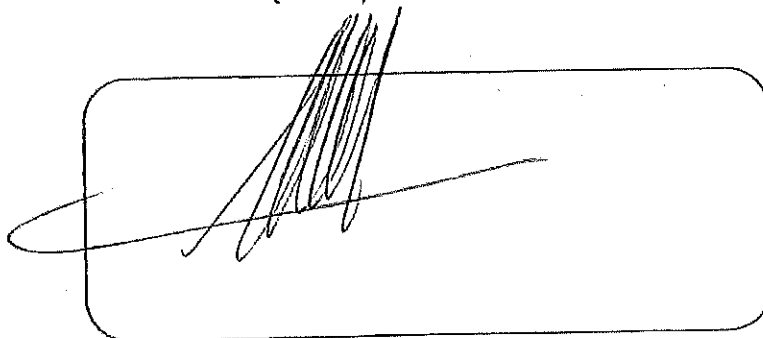
Prénom : Jean François.....

Adresse : 1 Route de la Rivière de Jolot - 33390 CARTE VEGUE

Mail : jeff.benquet@jeuail.com.....

Téléphone : 06 60 81 45 81.....

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

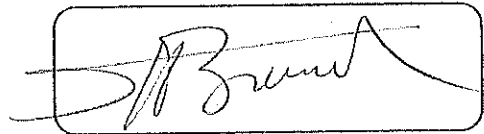
Nom : BROSSARD..... Prénom : Jean-Louis.....

Adresse : 2 Place de la Bosse 17730 Port-de-Barques.....

Mail : brossard.jean-louis@wanadoo.fr.....

Téléphone : 06 84 68 56 70.....

Signature :



Destinataires : copie à secrtaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Jolly Prénom : Jean-Haïc

Adresse : 1, Rue des Vallées 17220 Cloix-Chapeau

Mail :

Téléphone : 06...46...57...91...26...

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !


Nom : AUDOIRE

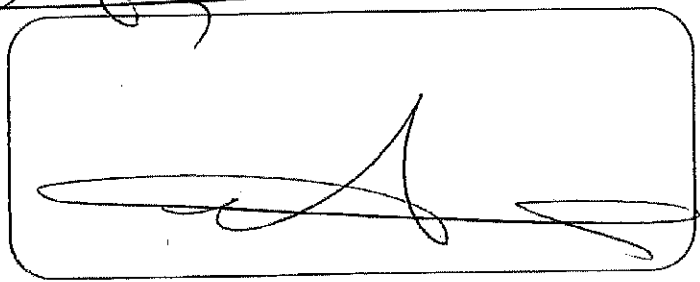
Prénom : Jean Michel

Adresse : 35 Sorliu de Conae 17150

Mail : J.m.audoin@orange.fr

Téléphone : 05 46 49 90 10

Signature : 



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « asseniflques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit « chemin des douaniers » permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

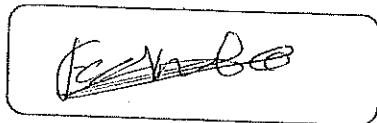
Nom : Fernandez Prénom : Jose

Adresse : 155, Route de Cluses 74300 Châtillon / Cluses

Mail :

Téléphone : 06 29 02 51 81

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »
Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

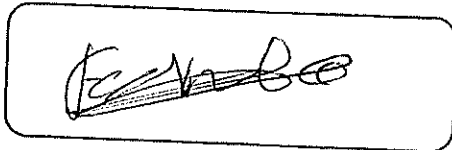
Nom : Fernandez Prénom : Jose

Adresse : 435, Route de Cluses 74300 Châillon s/Cluses

Mail :

Téléphone : 06 29 02 51 81

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Sujet : [INTERNET] Extension réserve naturelle marais d'Yves

De : <bernard.goisbault@wanadoo.fr>

Date : 04/12/2021 15:38

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Je suis favorable au projet d'extension de la réserve naturelle du Marais d'Yves.

Merci.

Nicole GOISBAULT – 53230 COSSE LE VIVIEN

Sujet : [INTERNET] extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves

De : Le Petitcorps <lepetit.magali@wanadoo.fr>

Date : 04/12/2021 14:21

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves

De : MARTINAND Véronique <veroniquemartinand@gmail.com>

Date : 04/12/2021 12:55

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Envoyé depuis mon téléphone Huawei

—IMG_20211204_124705_resized_20211204_125521133.jpg

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »
Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop et pas trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi acceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Ces lois c'est l'estran qui est visé ; ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour dont peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'écoule suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Mais au vu de nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

Le loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des dauandiers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : MARTINAND Prénom : Veronique
Adresse : 50 Avenue de l'abbé Guichard
Mail : veronique.martinand@orange.com
Téléphone : 06 41 51 23 83

Destinataires : pref@prefecture-martinique.com
Préfet de Martinique-Martinique à l'adresse : pref.martinique@pref.martinique.gouv.fr
Maire de Yves à l'adresse : mairie.yves@wanadoo.fr
Maire de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la RNN d'Yves

De : <serge.colliou@sfr.fr>

Date : 04/12/2021 12:15

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Après avoir pris connaissance des différents documents relatifs au projet d'extension de la RNN d'Yves, je souhaite apporter mon avis très favorable à ce projet positif à tant d'égards. C'est une chance extraordinaire, pour le faune, la flore, les habitants même du département, qu'il faut absolument saisir tant la nécessité de protection de l'environnement apparait comme n'ayant jamais été aussi urgente. La réussite de ce projet aura, sans aucun doute, un impact résolument positif sur l'image du département et par ricochet sur son économie.

Sincères salutations,

Serge Colliou

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 04/12 11h30

De : "Gmail JCK" <koenig.jeancharles@gmail.com>

Date : 04/12/2021 11:26

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Mortagne, le samedi 4 décembre

2021, 11h30

Monsieur le Préfet de Charente Maritime,

Monsieur le Maire de Fouras les Bains,

Monsieur le Maire de Yves,

Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :

- Mme Francine THOREAU
- M. Francis LYS
- M. Franck CHARLES
- M. Gabriel BROCHET
- M. Gilles THOREAU
- M. Jacques CIBOT
- M. Jacques DELLIER
- M. Jacques GRAVEAUD
- M. James GARNIER
- Mme Janine BÉNÉTEAU

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

Jean-Charles KOENIG
21 rue Jean PERRY - Mortagne
17290 THAIRÉ D'AUNIS
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07

— Pièces jointes : —

Francine THOREAU.pdf	30 octets
Francis LYS.pdf	30 octets
Franck CHARLES.pdf	30 octets
Gabriel BROCHET.pdf	30 octets
Gilles THOREAU.pdf	30 octets
Jacques CIBOT.pdf	30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : MURON

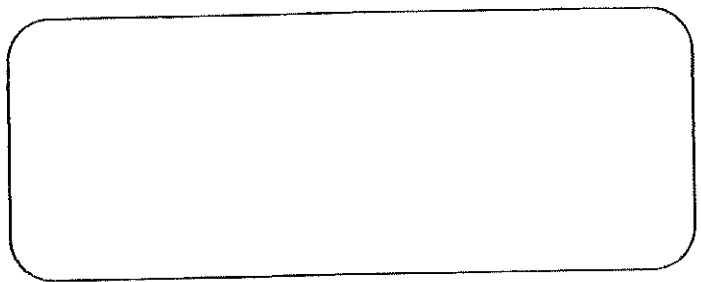
Prénom : Yves

Adresse : 8 rue des capelles 17100 Fouras

Mail :

Téléphone : 05 46 91 25 31

Signature : [Signature]



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom :/.....

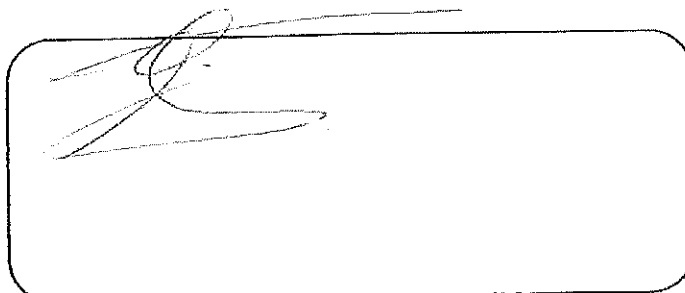
Prénom :FRANÇOIS.....

Adresse :20 Rue Des Rents 17800 St Palais de Pharo.....

Mail :françois.du@orange.fr.....

Téléphone :06 23 21 92 26.....

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : H A R T H E S

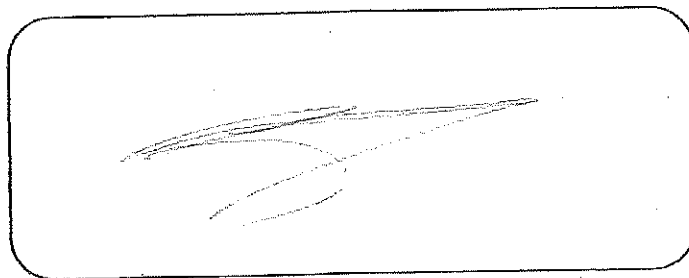
Prénom : Fabrice

Adresse : 17 130 Camp.

Mail :

Téléphone : 05 46 49 25 73

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Bale et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : BROCHET.....

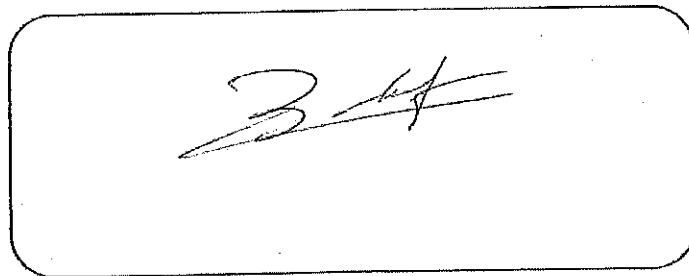
Prénom : GABRIEL.....

Adresse : 19 route de Goulèmeuil 17120 Cozes

Mail :

Téléphone : 05.46.90.70.66.....

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : J. L. ROY
.....

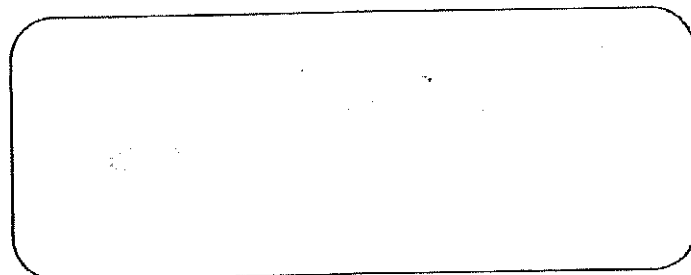
Prénom : Jean
.....

Adresse : Chemin des douaniers 17700 Yves
.....

Mail :
.....

Téléphone : 05 46 94 11 11
.....

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : E.I.B. et

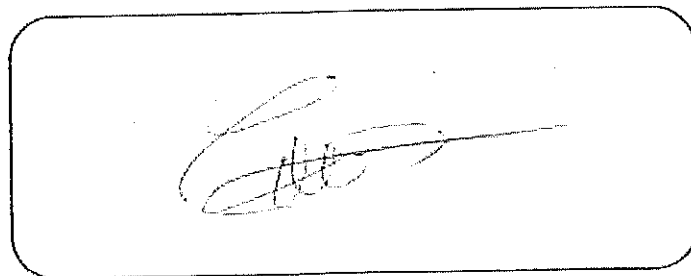
Prénom : Jacques

Adresse : 12, avenue de la République 33710 Fouras

Mail :

Téléphone : 06 47 51 92 66

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : ...DELLIER..... Prénom : ...JACQUES.....

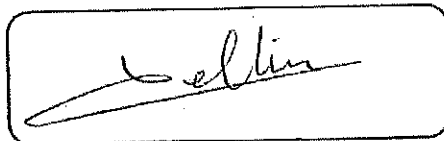
Adresse : ...11, rue de la Carrière, les Boucholiers, 17340.....

Mail : ...Jacques.dellier@sfm.fr.....

Téléphone : ...06.21.11.80.76.....

Date : 01/12/2021

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclavons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

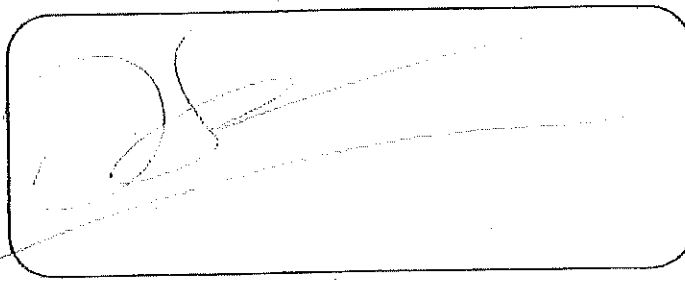
Nom : Guillaume M. Pélissier

Prénom : Guillaume

Adresse : Impasse de la Chapelle, Fouras, 17110

Mail : g.pelissier@orange.fr

Téléphone : 06 46 29 45 86

Signature : 

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : SARLIER

Prénom : Jacques

Adresse : 11, rue de la Baie

Mail : jacques.sarlier@wanadoo.fr

Téléphone : 06 87 20 26 48

Signature :

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom :

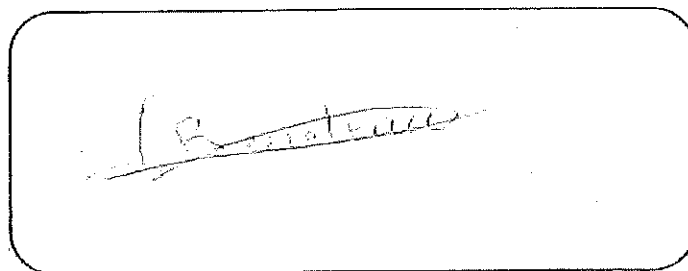
Prénom :

Adresse : *15 rue de la Baie d'Yves, 17110 Fouras, Charente-Maritime*

Mail :

Téléphone :

Signature :



Sujet : [INTERNET] Extension de la réserve d'Yves

De : gilles pere <gilles17pere@gmail.com>

Date : 04/12/2021 11:22

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, asso.def.anse.fouras@gmail.com

Monsieur le Préfet de la Charente Maritime,

Monsieur,

Notre département est doté, et c'est heureux, d'un certain nombre de réserves naturelles. Mais il faut savoir raison gardée.

L'extension de la réserve condamne de nombreuses activités liées à ces espaces convoités. Elle priverait les citoyens, vos citoyens, de la liberté de fréquenter ces lieux en famille, d'y pratiquer toutes activités sportives et de loisirs, inutile d'en faire la liste, je vous espère informé ! (sinon : c'est grave !).

La disparition des territoires de chasse dépasse l'entendement, à l'heure où la régulation des sangliers est de notoriété publique, et que le rôle des chasseurs pour les intérêts cynégétiques est devenu incontestable de par leur présence, l'entretien des zones d'accueil et leur participation active de terrain.

La réputation de la LPO en la matière est simple et connue = on laisse à l'abandon en invoquant un hypothétique écosystème naturel !

Non , Monsieur, ces zones vont devenir des "closters" ,des refuges à mammifères invasifs, très préjudiciables , pour eux d'abord, pour beaucoup d'autres espèces et pour la population.

Le savoir-faire des locaux, transmis au fil des générations, est profitable à tous les usagers , au tourisme donc à l'économie. Abandonner cette zone à des experts aux idées mercantiles serait synonyme d'inconscience, voire davantage.

Pourtant, depuis le début du projet, les acteurs du territoire, vous font part des problématiques et des conséquences humaines et financières = ce projet n'est pas viable , inutile et coûteux !

Qui va payer cette mascarade pseudo-écologique ! Ce désastre.

En espérant que vos fonctions, votre responsabilité vous conduisent vers le chemin de la raison , du bon sens en toute intégrité.

Recevez, Monsieur le préfet, l'expression de mes respectueuses salutations .

Pour l' ACAAS
Gilles PERE

Sujet : [INTERNET] Enquête Réserve Marais d'Yves

De : Henri LE CADRE <lecadrebody@orange.fr>

Date : 04/12/2021 08:15

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je donne un avis favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves, pour

- favoriser un maximum de biodiversité
- assurer une zone de quiétude pour les oiseaux
- protéger les zostères

Henri Le Cadre

44420 La Turballe

Envoyé depuis l'application Mail Orange